

Décembre 2010



Éditorial

Ressentir l'équité

Que l'exercice de la démocratie a paru difficile en ces derniers temps d'Automne et sur ce dossier des retraites ! Pourtant, de manière rapide, cet exercice pourrait se ramener à la formule : « puisque je suis élu, je suis la volonté générale ».

Mais les choses ne sont pas aussi simples : une loi peut émaner du projet d'un Président et être votée par des parlementaires, choisis tous deux par une majorité raisonnable de citoyens, et pour autant ne pas réussir à asseoir sa légitimité. Cela est vrai pour toute décision et au niveau de l'État comme à celui de la Commune.

Ainsi, l'arrogance de l'argent a-t-elle joué un rôle majeur dans la profonde secousse que nous avons ressentie, se situant en arrière-plan permanent et visible de la colère populaire.

Tout autant, l'opinion a besoin de trouver dans toute mesure prise par un pouvoir élu ce qui fonde le bien commun. Et sans doute aussi, non pas l'égalité dont nos concitoyens ont fait leur deuil, mais l'équité. Car à Paris comme à Simorre, on ne peut prétendre incarner l'intérêt général si on ne se détache pas, lisiblement pour tous les citoyens, des intérêts particuliers.

Voici où se situe essentiellement l'explication des journées que nous avons vécues au mois d'octobre : dans la fin de la sorte d'ébaudissement que procurait à beaucoup l'exhibition d'un argent confisqué de fait par une minorité, et dans l'exigence absolue d'équité que nécessite tout changement pour être admis par chacun.

Claude SILBERZAHN-MENDOUSSE

État civil



SENAC Chloé, le 23 octobre



FRESCHI Nicolas et GIRAULT Edith, le 31 juillet
PAILHÈS Arthur et LEJEUNE Séverine, le 7 août
RHODES Nicholas et PECK Jemma, le 14 août

DARTET Claude, le 29 septembre
PAILHÈS Jean, le 12 octobre



GROSJEAN Yolande, divorcée Cailliette, le 19 octobre (Maison de retraite)
BARTHE Pierrette, veuve Saurat, le 3 novembre
PERTOU Alberte, veuve Rouillan, le 6 novembre (Maison de retraite)
MONCASSIN Marius, le 19 novembre (Maison de retraite)



Les prochaines animations



Samedi 11 décembre : Concert Orchestre de chambre de SIMORRE (direction : Nigel Keatley) à 20H30 à l'église de Saint Blancard (chauffée)

Samedi 18 décembre : Noël des commerçants

Jedi 31 décembre: Réveillon de la St Sylvestre dès 21H00 (Salle des fêtes)

Du 3 au 15 janvier : Exposition « L'art du tricot » à la médi@thèque

Samedi 22 janvier: Cérémonie des vœux de la municipalité à 18H30 (Mairie)

Samedi 29 janvier: Repas de la chasse à 20H00 (Salle des fêtes)

Du 5 février au 5 mars : Exposition « abécédaire » à la médi@thèque

Dimanche 6 février: Repas « Daube » de la Gymnastique à 12H30 (Salle des fêtes)

Dimanche 13 février: Fête de la St Valentin à Baillasbats (Chapelle)

Samedi 19 février: AG du « Musée paysan d'Émile » 14H30 (Salle des fêtes)

Samedi 26 février: Repas de la chasse à 20H00 (Salle des fêtes)

Dimanche 6 mars: Repas « Poule au pot » d'Asta'Drôle à 12H30 (Salle des fêtes)

Les impôts locaux

La Réforme « à petits coups » de la fiscalité locale aura été, ce dernier trimestre de l'année 2010, un tracassé permanent.

La taxe professionnelle a été supprimée et la part de la taxe d'habitation du Département reversée aux communes et à leurs groupements pour compenser les pertes de ressources dues à la suppression de la taxe professionnelle.

Mais le désordre et l'improvisation face à l'urgence décrétée de cette réforme, nous laissent dubitatifs : avons-nous bien réussi à faire en sorte, techniquement, d'annuler les effets pervers de ces mesures sur nos ressources communales... et sur les feuilles d'impôt que vous recevrez ?

Nous espérons y être parvenus, mais sollicitons d'avance votre indulgence au cas où...



Les chemins (suite... et non fin)

Dans notre dernière Gazette, nous vous avons entretenu des problèmes que posait l'élagage nécessaire pour maintenir les conditions de sécurité de la circulation sur les voies communales, car il est apparu que beaucoup d'entre nous n'étaient pas conscients des obligations que celles-ci entraînent pour les uns et les autres.

Un autre sujet mérite explication : certains se sont étonnés de se voir imposer la cession de terrains nécessaires à l'amélioration de la voirie : création, élargissement, sécurisation, alignement... Or, la Loi prévoit expressément que ces cessions peuvent être requises à l'occasion de toute demande de permis de construire : d'ailleurs les certificats d'urbanisme et les permis de construire rappellent cette obligation de cession qui peut aller jusqu'à représenter 10% de la superficie du terrain à construire.

Et donc chaque fois qu'une voie le nécessite, nous vous demanderons de faire preuve de compréhension car il y va de l'intérêt général... et le plus souvent notamment de celui du pétitionnaire !

Les chantiers en cours

L'aménagement du lavoir se termine : nos jeunes collégiens et lycéens pourront, d'ici la fin de l'année, attendre leur bus en étant à l'abri des froidures et des vents. Et les Anciens pourront se retrouver pour profiter des rayons du soleil en évoquant le « bon vieux temps ».

Parallèlement ont débuté, exécutés par la Citel, les travaux d'esthétique et de sécurité des réseaux, d'électricité, de téléphone, d'assainissement, d'eau et d'éclairage public sur les voies indiquées dans notre dernier numéro de la Gazette.

Enfin, l'aménagement du 1^{er} étage de la Maison Marre est en cours.

Le chantier, d'une durée approximative de quelques mois devrait permettre de disposer à Pâques prochain de deux grandes salles qui seront mises à la disposition des Associations.

Ainsi depuis bientôt dix ans, il ne se sera pas passé une seule année sans qu'un ou plusieurs grands chantiers n'aient été mis en oeuvre, qui ont permis l'embellissement de notre cadre de vie et l'amélioration marquée de nos services publics communaux.

Les locaux techniques communaux

Voici des années que nous cherchons une solution (pas trop onéreuse !) pour abriter les services techniques de la Commune.

Notre seul hangar doit à la fois servir de vestiaire aux ouvriers, d'atelier de réparation et de garage des multiples outils et véhicules que nécessite l'entretien des bâtiments, des installations, de la voirie communale...

Longtemps nous avons espéré que Gascoval nous céderait une partie de son bâti situé à l'intérieur du Bourg. Mais le prix qui nous est demandé aujourd'hui est proprement exorbitant et de fait étudié pour que nous renoncions à cette acquisition.

C'est pourquoi la Commune vient d'étendre son droit de préemption sur trois bâtiments susceptibles d'être mis en vente à l'avenue de la Bourdette, en espérant pouvoir ainsi régler peut-être le problème de l'hébergement des services techniques.



Le temps des inaugurations...

Le Préau de l'Enfance

La caserne des pompiers



Le point vert

La station service

Service point vert du Crédit Agricole : la banque au cœur des territoires

Pour permettre à ses clients vivant dans des zones rurales d'avoir accès à tous les services bancaires, le Crédit Agricole a créé les Points verts. Ces espaces, situés chez les commerçants, sont devenus essentiels pour maintenir un lien avec les personnes isolées.

Plus de 100.000 opérations ont été effectuées sur l'ensemble des Points Verts en 2009. Il s'agit, pour une grande majorité, de retraits d'espèces (entre 20 et 100 euros par jour, sans frais), mais également de remises de chèques, virements, réservations de carte bancaire, prises de rendez-vous...

À Simorre, il est ouvert au Bar de 8h30 à minuit du lundi matin au dimanche midi.

CA CRÉDIT AGRICOLE



La station service a fermé. Puis elle a été ouverte à nouveau. Peu de commentaires à faire sur des jours difficiles...

Simplement dire à chaque Simorrain qu'il est comptable de l'état et du fonctionnement des services privés et publics de Simorre.

Et de la seule manière par laquelle il peut contribuer à leur existence, très simplement en faisant appel à eux, prioritairement à tout autre, seul moyen d'assurer leur rentabilité et donc leur pérennité.

Et donc y penser... et faire l'effort !

Claude SILBERZAHN-MENDOUSSE, maire de SIMORRE

& son équipe municipale
vous souhaitent dès à présent
de très bonnes fêtes de fin d'année.

Ils convient tous les anciens et nouveaux simorrains
à la présentation des vœux
qui sera suivie d'un apéritif-dînatore
à la mairie

le samedi 22 janvier 2011 à 18H30



MAIRIE DE SIMORRE

Téléphone : 05 62 65 30 22

Télécopie : 05 62 65 35 37

Messagerie:

mairie.simorre@wanadoo.fr

Site internet: www.simorre.com

Directeur de la publication :

Françoise BELLARD



La page des associations :
Le secours populaire

Ouverture d'une antenne du Secours Populaire Français à Simorre

Dans quelques semaines, une antenne du secours populaire va ouvrir dans la commune de Simorre. La permanence se tiendra dans l'ancienne caserne des pompiers, au parking du Foirail. Elle sera rattachée à la Fédération du Gers qui a son siège à Auch.

Cette ouverture est la concrétisation du Projet de Marie ROLAND en BTS Services en Espace Rural au lycée de Lavacant, Pavié (32).

Avec l'aide du directeur général du Secours populaire Français du Gers, Mathias FELON, de la responsable Maryse GALI, de l'adjointe au Maire Françoise BELLARD et grâce à leur motivation, cette antenne du secours populaire vous accueillera deux fois par mois pour réaliser différentes missions : l'épicerie solidaire, le vestimentaire, l'écoute et le soutien.

Nous recherchons encore des bénévoles, qui seraient libres une demi-journée par semaine (ou plus), afin tout d'abord, d'aménager le local puis par la suite pour trier, ranger et accueillir les bénéficiaires.

Si vous avez des étagères, des meubles de rangement dont vous ne vous servez pas, ils seront les bienvenus pour l'aménagement du local !

Pour tout autre renseignement, contacter Marie ROLAND : 06 83 23 96 38, le Secours Populaire d'Auch : 05 62 61 57 43 ou Maryse Gali : 05 62 65 28 62.

Présentation du Secours populaire français



Né en 1945, le Secours populaire est une association à but non lucratif, déclarée Grande cause nationale. Celle-ci est habilitée à recevoir des dons, des legs et des donations. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde. Elle rassemble des personnes de toutes opi-

nions, conditions et origines qui souhaitent faire vivre la solidarité.

En France, le SPF est particulièrement attentif aux problèmes d'exclusion : sur le court terme, par une solidarité d'urgence basée sur l'alimentaire, le vestimentaire. L'hébergement d'urgence ou l'orientation vers une structure de soins restent aussi au cœur des préoccupations du Secours populaire.

Le SPF accompagne également sur la durée, les personnes et familles dans leurs démarches et leurs droits : accès au logement, à la santé, aux vacances, à la culture et aux loisirs, au sport, à l'insertion professionnelle. Urgence ou non, le respect de la dignité des personnes aidées est primordial pour l'association.

Sur l'ensemble des continents, qu'il s'agisse d'urgence, de projets de réhabilitation ou de projets de développement, le Secours populaire travaille étroitement avec des associations locales capables d'identifier les besoins des populations. Sur le long terme, ces partenaires locaux assurent le suivi des projets, en respectant les habitudes culturelles des populations.

Le Secours populaire est le partenaire de nombreux réseaux associatifs. Il est également représenté dans plusieurs instances de consultation des pouvoirs publics, tant français, européens, qu'internationaux.

Quels sont les moyens financiers du Secours populaire français?

Le SFP fonctionne uniquement grâce :

- aux dons, qu'ils soient financiers, matériels, mais aussi et surtout dons de temps : bénévolat
- aux dons alimentaires de l'Europe par le biais de la Banque alimentaire
- aux subventions (CAF, collectivités locales...)
- aux partenariats (Mac Do, Kinder...)
- au Mécénat (Lion's Club, Fondations...)
- aux legs et donations
- aux collectes, lotos, brocantes...

On compte sur ... VOUS !

Les associations ou les Citoyens voulant faire paraître un article dans la Gazette doivent les déposer à l'accueil de la mairie au plus tard 15 jours avant la parution du prochain bulletin (début mars).